

Loi sur l'égalité : au fil des amendements

Autor(en): **pbs**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au perchoir de la Chambre du peuple, Gret Haller

Une socialiste bernoise, féministe, occupe pendant un an la plus haute fonction du pays, la présidence du Conseil national. Portrait.

La nouvelle présidente du Conseil national s'appelle Gret Haller. Une socialiste qui siège dans la députation bernoise et qui affiche clairement ses convictions féministes. Elle assumera jusqu'en décembre 1994 la plus haute fonction du pays, puisque c'est le Parlement, pouvoir législatif élu par le peuple, qui a le pas sur le gouvernement, pouvoir exécutif.

Gret Haller, 47 ans, est une femme réputée pour son franc-parler, qui a fait preuve de suffisamment d'humilité et d'intelligence pour arriver à se faire respecter sans pour autant renier ses convictions. Jusqu'ici sa vie, explique-t-elle, comporte trois périodes. La période zurichoise de son enfance, sa formation de juriste, son mariage terminé par un divorce.

La première période bernoise est marquée par son installation à Berne en 1975, l'ouverture d'une étude d'avocat, l'entrée au Parti socialiste, suivie d'une élection au Législatif de la ville de Berne, et par l'affirmation de son engagement féministe. Point fort de cette période, son élection à la Municipalité de Berne en 1984, où on lui confie la direction des écoles. Gret Haller est à l'écoute de ces jeunes qui cherchent leur place dans la ville. Elle s'oppose durement à son collègue qui dirige la police, lorsque celui-ci ordonne l'évacuation par la force du «village autonome des



Gret Haller. (Photo Edouard Rieben)

Je veux poursuivre avec persévérance le chemin vers plus de clarté intérieure et de raison, avec tolérance et en silence, en étant gaie et détendue, en riant ou en pleurant.

Gret Haller

Zaffarayas». Implanté en pleine ville au bord de l'Aar, des jeunes sans abri ont essayé d'y développer une vie communautaire culturelle et conviviale. Cette attitude de Gret Haller lui vaut d'être accusée de manque de collégialité. En 1988, elle n'est pas réélue.

La troisième période de sa vie commence par une profonde crise de doute sur elle-même. Mais elle avait été élue au Conseil national en 1987. Et après un temps de réflexion, elle refait surface et s'engage avec élan pour tenter de sauver la 10e révision de l'AVS. Elle est à l'origine, avec sa collègue Lili Nabholz, radicale de Zurich, du «splitting», mode de calcul de la rente permettant à chaque époux de disposer de son propre compte AVS. Elle donne des gages de son ouverture sur le monde en participant activement aux travaux de la délégation suisse auprès du Conseil de l'Europe.

Féministe, elle avoue être en faveur des «quotas» tant qu'ils sont nécessaires et soutient, par conséquent, l'initiative populaire du 3 mars.

C'est une femme qui aime réfléchir, ce qui s'est traduit par la production de quatre livres où serpente comme un fil rouge la volonté d'écouter ses interlocuteurs pour pouvoir les gagner à sa cause. A l'exemple de son dernier ouvrage, intitulé, en traduction libre de l'allemand, *De la Lutte à la Conciliation*.

Anne-Marie Ley

Loi sur l'égalité

Au fil des amendements

(pbs) – La commission des questions juridiques au Conseil national a examiné le projet de loi sur l'égalité. Elle a maintenu le droit des organisations féminines et des syndicats à porter plainte en cas d'inégalité de salaire, mais à la condition d'y être autorisée par la victime de la discrimination. La commission a approuvé le renversement de la preuve, le plaignant ou la plaignante n'ayant à prouver que la vraisemblance de l'inégalité.

Le harcèlement sexuel n'est pas encore défini, un groupe de travail doit préparer des propositions. De même pour la procédure à suivre lorsque quelqu'un pense n'avoir pas été engagé en raison d'une

discrimination. Malgré une soixantaine de propositions d'amendements, la commission ne s'est finalement pas beaucoup écartée du projet du Conseil fédéral, qui doit encore subir une deuxième lecture.

AVS

Dix ans pour réviser

(pbs) – Le Forum de la prévoyance a réuni à Lucerne des représentants de tous les milieux intéressés. On y a présenté les différents modèles proposés pour la révision de l'AVS, qui vont être discutés dans le courant de janvier par la commission du Conseil des Etats: splitting, rente unique, etc. Employeurs et syndicats ont pu faire valoir leurs craintes et desirs auprès des politiciens de toute

tendance et de fonctionnaires de l'Office fédéral des assurances.

Une étude financée par le Fonds national de la recherche a jeté l'alarme. Elle a en effet annoncé que dans quarante ans la prévoyance sociale, soit l'ensemble de nos assurances, absorberait 33% du produit intérieur brut, donc 1 franc sur 3 gagnés en Suisse, contre 1 sur 4 actuellement.

Lors de la conférence de presse où ont été présentés les résultats de cette étude, l'Office fédéral des assurances sociales a indiqué que la Suisse a dix ans pour régler le financement de l'AVS, y compris le choix d'un modèle lors de la révision en cours et la fixation de l'âge de la retraite pour hommes et femmes.

Lors de la session du «parlement des gens âgés», la conseillère fédérale Ruth Dreifuss s'est exprimée sur la question du financement de

l'AVS: «Il n'y a pas lieu de paniquer», a-t-elle affirmé, rassurante.

Egalité à l'EPFL

Redresser la barre

(sch) – «Quand une barre de fer est tordue dans un sens, pour la redresser, il faut la tordre dans l'autre!» Ce proverbe chinois servait en quelque sorte de conclusion à l'annonce du programme d'action 1993-1996 en faveur de l'égalité entre femmes et hommes à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Pour répondre aux instructions du Département fédéral de l'intérieur, l'EPFL a prévu une série de mesures positives afin d'encourager l'accès des femmes à la formation scientifique. Ces mesures sont